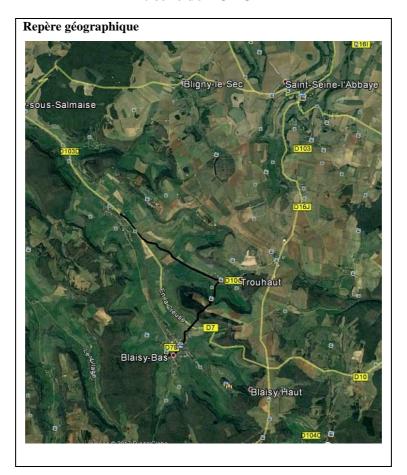


PUBLICATION dans le cadre de l'Article L.49 du Code des Postes et Communications Électroniques

Création d'une artère optique entre la commune de BLAISY-BAS Et celle de TURCEY



1. Contacts

Maître d'ouvrage :

Conseil Départemental de Côte-d'Or Pôle Aménagement et Développement des Territoires Mission Aménagement numérique 1, rue Joseph Tissot B.P. 1601 – 21035 Dijon Cedex

Chargé d'affaires Mission Aménagement numérique :

M. Philippe GAUDIAUT	Tel : 03 80 63 67 51	Mobile : 06 43 34 65 08
	e-courriel :	
	philippe.gaudiaut@cotedor.fr	

Synoptique de la branche optique

